



Projet Educatif de Territoire

2022 – 2025

Fleurieux sur l'Arbresle

**21 place Benoit Dubost
69210 Fleurieux sur l'Arbresle**

fleurieuxsurlarbresle.fr
04 74 01 26 01

CARTE D'IDENTITÉ DU PEDT DE LA COMMUNE DE FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PROJET

La convention avec les partenaires institutionnels du PEDT fleurinois, à savoir, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, dont le service Départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mairie de Fleurieux sur l'Arbresle, est signée pour la durée maximum de 4 ans : 2022 à 2025.

Ce cadre contractuel pour le Projet Éducatif de Territoire de la commune de Fleurieux sur l'Arbresle a vocation à en être le fondement.

PÉRIMÈTRE GLOBAL DU PROJET

- **Le périmètre géographique**

Le PEDT concerne, l'ensemble du territoire de la Commune de Fleurieux sur l'Arbresle. Les connexions et cohérences avec le Contrat Enfance Jeunesse et la future Convention Globale de Territoire ont été établies.

- **Le périmètre démographique**

Le PEDT concerne par choix du Comité de pilotage, **les enfants de 0-18 ans**, sans oublier les situations de handicap, et ainsi prendre en compte les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, en allant au-delà de la scolarisation obligatoire, telles que mentionnées dans les recommandations du COJ (conseil d'orientation des Politiques Jeunesse).

- **Le périmètre fonctionnel**

Le PEDT mentionné à l'article D521-12 du Code de l'Éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Contractualisé en septembre 2021, le PEDT sera mis en œuvre durant les années 2022-2025.

Le PEDT est également en articulation avec les commissions communautaires dédiées de la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle (CCPA).

Ces choix ont l'ambition de poser le PEDT de la Mairie de Fleurieux sur l'Arbresle **2022-2025** dans une perspective de continuité, de pertinence, de cohérence et de concertation.

PRINCIPES FONDATEURS DU PROJET

- **Le concept d'enfant et du jeune, à la fois élève et citoyen**

A Fleurieux sur l'Arbresle, l'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'éducation. Ils sont considérés dans leurs différentes dimensions indispensables à leur développement, leur apprentissage et leur socialisation.

- **La coordination éducative**

Les parties prenantes de l'éducation, rassemblées dans le PEDT, font coordination au service de la réussite de l'enfant et du jeune.

- **La confirmation des axes éducatifs**

Trois axes éducatifs ont été identifiés pour le PEDT 2022-2025, à savoir :

Axe 1 : construire un environnement éducatif épanouissant et bienveillant ;

Axe 2 : accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours ;

Axe 3 : construire la citoyenneté

GOUVERNANCE DU PROJET

- La **commission municipale** en charge de l'Enfance, la Jeunesse et les Affaires Scolaires dont le rôle est la politique de la commune sur ces thèmes et la mise en œuvre des projets politiques et techniques. La commission est composée d'élus et de membres extérieurs.
- Le **comité de pilotage** créé lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 sur la commune et à la signature d'un Projet Educatif de Territoire en juin 2014.

Depuis 2017, Les membres de la commission municipale Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, dans un esprit de concertation, ont fait le choix d'intégrer l'ensemble des acteurs de la commune de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse dans ce comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé comme ci-dessous :

- Des membres de la commission Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires de la municipalité de Fleurieux sur l'Arbresle,
- Des représentants des parents d'élèves,
- Des représentants du corps enseignants de l'école primaire de Fleurieux,
- Des représentants du personnel municipal en charge du service périscolaire,
- Des représentants de la MJC Fleurieux/Eveux, association en charge du centre de loisirs pour les enfants et les jeunes de Fleurieux sur l'Arbresle
- Des représentants des assistants maternels de Fleurieux sur l'Arbresle

L'adjointe au Maire en charge de l'Enfance, la Jeunesse et les Affaires Scolaires, par délégation du Maire, préside le comité de pilotage et assure le suivi politique du projet.

Au sein niveau administratif, c'est la Directrice des Services qui assure la direction technique du projet.

LE BILAN DU PRECEDENT PEDT

Bilan des trois dernières années de fonctionnement

Depuis 2018, nous avons organisé nos accueils de loisirs en cohérence avec les volontés éducatives du PEDT. Nous avons centré nos actions autour de l'enfant, son accueil et son accompagnement. Le travail réalisé conjointement entre les animateurs de la MJC, les agents

techniques et le corps enseignant a permis de chercher une cohérence pédagogique dans nos interventions sur les différents temps quotidiens de l'enfant.

Cela a contribué à la labellisation « Plan Mercredi » de l'accueil de loisirs de la MJC. En parallèle de cette labellisation, les effectifs des différents accueils de loisirs de la commune ont augmenté sur ces trois années.

Le travail conjoint des agents et des animateurs a permis de cibler davantage les besoins spécifiques de certains enfants et d'adapter les retours aux familles ainsi que l'accompagnement de celles-ci. Nous avons accompagné plus d'une dizaine de famille lors ces trois dernières années, comprenant des enfants de maternels en priorité et quelques primaires.

Cette articulation entre tous les acteurs éducatifs a permis d'appréhender la complémentarité des approches et a facilité la prise en compte globale des enfants et des familles.

Nous avons ainsi fini par organiser en plus des comités de pilotage des réunions de suivi avant chaque période de vacances scolaires. Ces réunions entre la municipalité, l'école, le service périscolaire et la MJC (en charge de nos accueils de loisirs) facilitent l'appréhension des difficultés de certains enfants.

Ces réunions ont facilité la mise en œuvre de la dernière période de crise sanitaire, et les ajustements nécessaires pour assurer la qualité de notre continuité éducative.

De plus, depuis deux ans, lors des portes ouvertes de l'école pour les nouveaux inscrits, les familles peuvent effectuer leurs inscriptions au service périscolaire et extra scolaires de la MJC.

Le précédent PEDT concernait prioritairement les enfants de 3 à 10 ans scolarisés sur la commune de Fleurieux sur l'Arbresle.

Le bilan du PEDT a été élaboré à la suite des réunions du comité de pilotage.

Les réunions du comité de pilotage durant ces 3 dernières années font apparaître une satisfaction sur les actions mises en place avec une collaboration et un dialogue croissant entre les acteurs du périscolaire, de l'extrascolaire et ceux du milieu scolaire.

Le retour à la semaine de 4 jours satisfait pleinement les parents et les enseignants.

L'enfant est pensé dans sa globalité et non uniquement comme un élève, avec pour objectif de favoriser son bien-être et son épanouissement.

Le bilan fait apparaître des difficultés concernant les temps périscolaire, dû à la difficulté de recrutement de personnel sur le temps de la pause méridienne avec des enfants de plus en plus nombreux à fréquenter le service.

La vie en collectivité et en groupe est parfois longue pour les enfants, surtout pour les maternels.

La mise en place d'un self permet de réduire l'attente à table des enfants.

Les animations sont pensées et adaptées à ce moment particulier de la journée mais les enfants pour la majorité restent énervés et fatigués.

Tous les acteurs de l'éducation et de l'enfance n'étaient pas représentés au sein du comité de pilotage.

La mise en place du PEDT a permis une meilleure coordination entre le périscolaire et le scolaire avec des échanges réguliers sur le partage des locaux, l'aménagement du temps de l'enfant.

L'ETAT DES LIEUX

Les structures de la Petite Enfance

1 : l'accueil de l'enfant

- Le bien-être de l'enfant et sa sécurité.

L'enfant évolue dans un environnement sécurisé (espace, hygiène...) et adapté à ses besoins. Les personnels des crèches et les assistantes maternelles accordent une attention particulière à chaque enfant par une relation individualisée et chaleureuse.

- Le respect
- L'acquisition du langage
- L'ouverture à la culture et aux mondes extérieurs

2 : la famille

Présents dès la naissance de l'enfant, les parents sont les premiers accompagnateurs de l'enfant. Ils en sont également les responsables légaux. C'est dans sa relation avec ceux qui l'entoure que l'enfant se construit sa propre identité.

L'enfant se développera plus aisément si ce dernier grandit dans un environnement adapté, entouré de personnes empathiques et bienveillantes. C'est pourquoi les parents ou tuteurs jouent un **rôle primordial dans le développement du tout-petit**. En effet, ces derniers constituent le noyau de son environnement immédiat, et par ses interactions, l'enfant pourra se construire. Ainsi, les parents sont là pour échanger avec lui, et l'aider à découvrir le monde et ses différentes composantes.

3 : les professionnels

- AEJE « Pause Tendresse » à l'Arbresle et la micro-crèche « Génération Bambin » à Eveux
- Relais des Assistants Maternels à Lentilly
- Assistants maternels de la commune de Fleurieux sur l'Arbresle.

L'organisation scolaire

- Retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2016.

Les établissements scolaires

Etablissements scolaires

- Ecole du Chêne : 9 classes (3 maternelles et 6 primaires) et 236 élèves prévus pour la rentrée de septembre 2021
- Collège Simone Veil à Chatillon d'Azergues (collège de secteur)
- Collège privé Champagnat à l'Arbresle
- Collège des 4 vents à l'Arbresle dérogations pour classe Basket
- Collège de Lentilly pour les dérogations bilangues Anglais/Allemand
- Lycée Germaine Tillon à Sain Bel

- Lycée professionnel Thimonier à l'Arbresle
- MFR à l'Arbresle

Particularité : le collège de secteur est situé à Chatillon d'Azergues, hors périmètre de la Communauté de Commune des Pays de l'Arbresle.

Scolarisation des enfants à besoins particuliers

Certains élèves bénéficient d'une AESH lorsqu'ils ont obtenu un dossier à la Maison Départementale du Rhône et du Handicap pour la reconnaissance de leur profil différent.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour **mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.**

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire (ULIS) sont des « dispositifs ouverts » pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Elles permettent à des élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

Elles sont présentes dans plusieurs établissements scolaires :

- 1 classe ULIS au collège de Châtillon d'Azergues,
- 1 classe ULIS au collège de Lentilly
- 1 classe ULIS à l'école primaire Lassagne de L'Arbresle

Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté qui accueille des élèves présentant des difficultés d'apprentissage grave et durable :

- 1 classe SEGPA au collège des 4 vents à l'Arbresle.

Le périscolaire

Structure

- Les services périscolaires de la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle
- La MJC Fleurieux/Eveux (CLSH)

Organisation

Du lundi au vendredi (sauf mercredi) en ce qui concerne les garderies et la pause méridienne :

- De 7h30 à 8h20
- De 11h30 à 13h20
- De 16h30 à 18h30

Mise en place d'activités pendant les garderies du soir et la pause méridienne.

La coordination technique est assurée par M. Dumas (*adresse et téléphone*), agent municipal en charge du restaurant et du périscolaire. Il est assisté par un coordonnateur pédagogique, M. Jacquot (*directeur de la mjc de Fleurieux Eveux, 06.23.67.18.58*), directeur du centre de loisirs. Cette coordination pédagogique sera en lien avec le projet d'école. La participation des parents sera calculée suivant le quotient familial.

L'accueil périscolaire du mercredi est ouvert de 7h30 à 18h30. Il occupe les salles du pôle autonome, la 4ème classe pour les maternels et la salle de la MJC. Nous accueillons 24 enfants de maternels et 60 primaires. La direction est assurée par Mr Jacquot et l'animation est réalisée par l'équipe d'animation en place lors du périscolaire de l'école. Les repas et goûters sont assurés par l'agent municipal en charge de leurs préparations. La participation des parents est calculée suivant le quotient familial. Le fonctionnement du de l'accueil du mercredi reprend les volontés éducatives liées au PEDT et met en œuvre l'accueil des enfants sur la journée. 7h30-9h30 accueil des enfants et des familles, 9h-12h activités, 12h-14h repas et temps calmes, 14h-16h30 activités, 16h30-17h goûters, 17h-18h30 accueil des familles.

L'extrascolaire

Lors des vacances scolaires, la MJC assure l'accueil extra scolaires pour les enfants de 3 à 17 ans. Le centre est ouvert toute l'année en dehors d'une semaine fin décembre et deux semaines début Août. Le fonctionnement et le cadre éducatif proposés sont similaires à celui des mercredis. La continuité éducative visée par la MJC est permise grâce à un projet éducatif et pédagogique en cohérence avec le PEDT de la municipalité. La MJC organise des séjours et mini séjour au regard des attentes et des besoins des publics.

La commission enfance de la MJC contribue à répondre aux améliorations à apporter au centre de loisirs. Elle organise aussi régulièrement des actions en direction des familles et vise à soutenir la relation parentale.

Les dispositifs Educatifs

Le PEDT et la réussite éducative

La commune de Fleurieux possède un tissu associatif riche composé de nombreuses associations sportives.

L'offre culturelle est plus restreinte avec une association de Théâtre, une école de musique et la Médiathèque municipale qui développe de nombreux projets en partenariat avec l'école.

A noter : le Festival YoupiTralala organisé par plusieurs associations (MJC, FleuriNous, Théâtre-Même, école du cirque à Eveux) et la médiathèque municipale.

La MJC organise depuis 15 ans, avec le soutien de la municipalité, un festival de musique promouvant la pratique culturelle des 15-25 ans et la prévention des comportements à risque en milieu festif. De plus, chaque année, l'animatrice jeunesse conçoit un projet d'autofinancement permettant le départ en vacances de différents jeunes de 12-17 ans.

LE CADRE D' ACTIONS DU PEDT POUR 2022-2025

Les engagements éducatifs du PEDT pour 2022-2025

- **Axe 1 : construire un environnement éducatif épanouissant et bienveillant**

Cet objectif concerne l'environnement dans lequel va évoluer l'enfant depuis sa naissance jusqu'à l'âge adulte, au sein de la structure familiale et des structures éducatives. Le cadre familial doit être sécurisant pour permettre un développement harmonieux de l'enfant. L'accès à l'éducation doit être équitable et inclusif. Les liens entre les différents acteurs intervenants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires doit permettre d'avoir un discours commun afin de résoudre les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève et de sa famille.

Actions à mettre en œuvre :

- Soutenir la parentalité (rencontre temps d'échange pour les parents)
 - Pérenniser les réunions entre l'équipe enseignante, la MJC et la mairie
 - Création d'une ludothèque au sein de la médiathèque
 - Création d'un accueil spécifique périscolaire pour les élèves de maternelles (garderie du soir)
 - Entretenir le lien intergénérationnel en reconduisant la participation des jeunes aux banquets des Aînés, favoriser les échanges et la transmission
 - Réalisation de nouveaux locaux accueillant les services périscolaires et extrascolaires
 - Promouvoir et soutenir le Festival Youpitralala et tout autre événement en lien avec l'enfance et la jeunesse
 - Organiser la cérémonie des Bébés Lecteurs avec remise d'un album et offre de l'abonnement à la médiathèque pour une année pour promouvoir la lecture dès le plus jeune âge
- **Axe 2 : accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours**
Cet objectif concerne l'accompagnement de l'enfant et du jeune vers son autonomie et sa responsabilisation. Les problématiques de l'orientation doivent être prise en compte dès 12 ans pour guider et aider le jeune dans sa prise de décision. Doivent également être pris en compte la problématique des transports, de la prévention, de l'accès à l'information.

Actions à mettre en œuvre :

- Développer l'offre d'activités et de sorties culturelles (spectacle, visite Lyon...)
 - Développer le partenariat avec le PIJ (Point Information Jeunesse du Pays de l'Arbresle)
 - Etudier la possibilité d'implantation d'un PumpTrack
 - Renouveler les Chantiers jeunes en lien avec la CCPA
 - Pérenniser le financement des BAFA, et promouvoir les aides au financement du BNSSA
 - Embauche des stagiaires au sein de la MJC
 - Recruter des jeunes en Services Civiques (MJC – Mairie) sur des projets spécifiques (environnement, communication...) en lien avec le PEDT
 - Se rapprocher du planning familial, en partenariat avec la CCPA pour organiser des actions de prévention sur différents sujets pour sensibiliser les jeunes (santé, sexualité, alimentation, comportement à risque, sécurité routière...)
- **Axe 3 : construire la citoyenneté**
Il s'agit de développer les actions encourageant le civisme, la solidarité, la tolérance, le respect des autres et de son environnement afin que les jeunes puissent s'engager dans le vivre ensemble et porter les valeurs de la république. Le civisme, la civilité et la solidarité sont l'expression de ces valeurs à travers le respect des autres, la tolérance mutuelle, la liberté de

conscience qui traduisent une volonté à « s'engager et vivre ensemble ». Cet ensemble de valeurs contribue à la notion de citoyenneté.

Cette notion de citoyenneté doit être portée par les acteurs qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes : parents, éducateurs, animateurs, enseignants.

« L'éducation est indispensable pour forger la citoyenneté mondiale et construire des sociétés pacifiques » Ban Ki Moon

Actions à mettre en œuvre :

- Création d'un conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal de jeunes est une instance consultative permettant aux jeunes d'agir sur leur territoire et de mener des actions.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...) mais aussi par un accompagnement à la gestion de projets.

Le règlement intérieur détaille la mise en place du conseil municipal de jeunes, le rôle du comité de pilotage, les élections, la composition du CMJ ainsi que son fonctionnement.

Le comité de pilotage est composé des membres de la commission municipale Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires.

Le nombre de membres du conseil municipal de jeunes est de 12 membres, élus pour un mandat de 2 ans parmi les jeunes fleurinois scolarisés en CM1, CM2, 6^e et 5^e.

Le conseil municipal de jeunes remplirait plusieurs rôles :

- 1- Permettre aux jeunes Fleurinois d'évoluer au sein de leur village en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune.
- 2- Accompagner les jeunes dans la définition de projets et leur mise en œuvre
- 3- Permettre aux jeunes de donner leur avis et influencer les projets de la collectivité
- 4- Développer des rencontres inter-générationnelles

La mise en œuvre est prévue pour l'année 2021 mais le calendrier reste à préciser, la crise sanitaire actuelle venant impacter fortement les projets en cours.

- Remise officielle chaque année des cartes d'électeurs et du guide du citoyen aux nouveaux électeurs

- Obtenir la labellisation E3D pour l'école

L'objectif de ce projet est de fournir une boussole aux élèves qui leur permettra d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leur engagement pour un monde respectueux de la personne humaine et de son environnement. A cet effet, le label E3D (école/établissement en démarche globale de DD) a été créé pour valoriser et amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD. Ce référentiel national est attribué par les académies pour tenir compte de spécificités globales locales en visant l'objectif global de la transition écologique.

Dans le cadre de notre projet d'école nous souhaitons apporter à nos élèves des éléments nouveaux sur le monde qui nous entoure : - pour leur transmettre des savoirs notamment civiques et citoyens. - pour apprendre à respecter l'environnement dans lequel nous vivons (du plus proche au plus éloigné) - pour prendre conscience de l'impact de notre comportement sur notre planète - pour sensibiliser aux conséquences de nos actes - pour s'ouvrir aux autres - pour appréhender la richesse de notre patrimoine.

Les finalités à long terme de ce projet :

- Participer à la lutte contre le changement climatique - Contribuer à la préservation

de la biodiversité - Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations - Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains.

Le PEDT et les dispositifs contractuels

Le PEDT fait écho au CEJ par sa volonté de poursuivre la démarche qualité engagée ainsi que le renforcement des partenariats.

Le CEJ est signé avec la MJC Fleurieux/Eveux, en charge de la gestion du Centre de loisir, les communes de Fleurieux sur l'Arbresle et d'Eveux ainsi que la CAF.

Le CEJ arrive à son terme le 31 décembre 2021 et sera renouvelé par une Convention Territoriale Globale.

Le PEDT et le conseil d'école

Les directions d'écoles et les parents d'élèves élus en conseil d'école primaire se saisissent souvent des conseils d'école pour interpeller la municipalité sur des sujets qu'ils abordent à d'autres finalités qu'éducatives.

En effet, un nombre important de problématiques abordées dans cette instance portent sur les travaux et la gestion du personnel. Ainsi, les conseils d'école, selon le cadre réglementaire en vigueur, ont pleine légitimité pour aborder les questions transversales en lien avec le projet éducatif de territoire.

En s'appuyant sur la référence de l'article L411-1 modifié par Loi n°2013- 595 du 8 juillet 2013 - art. 59 (Code de l'éducation) qui précise notamment les modalités suivantes : « Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, le conseil d'école donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ».

La présence de représentants de parents d'élèves au sein du comité de pilotage vise à renforcer le dialogue entre les parties prenantes.

- **La CCPA (Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle)** est en charge de la coordination jeunesse des communes du territoire. Elle supervise les différents CEJ et les futures CTG contractualisés sur le territoire et en lien avec la CAF.

Le PEDT et le plan mercredi

Le plan mercredi est un dispositif proposé par le Gouvernement pour encourager les collectivités à développer les activités périscolaires le mercredi, dans un contexte de retour à 4 jours des rythmes scolaires dans beaucoup de communes.

Il s'adresse cependant à toutes les communes disposant d'un PEDT (et intercommunalités ayant la compétence éducation), quel que soit le rythme scolaire qu'elles ont adopté. Il vise à compléter la prestation de service de la CAF d'un montant de 0,46 € pour la porter à 1€ de l'heure pour les heures éligibles.

Seules les collectivités inscrites dans le Plan mercredi seront labélisées. De fait, les gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune pourront en bénéficier et proposer des projets culturels, sportifs ou liés à la nature.

Remplissant les critères d'éligibilité, la Mairie de Fleurieux sur l'Arbresle a demandé la labellisation au Plan mercredi et signé la Charte Qualité Plan Mercredi le 11 décembre 2018.

Cette charte qualité Plan Mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisir, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des activités éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).



